

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

Décret n° 80/159 /MTJ.DGTFP.DFP/~~1~~
portant intégration et nomination de
Messieurs BODEONGO Damase et BASSEKA
Henry dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique)

-----oCo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT.

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2007/FP du 21.6.1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 65-44 du 12.12.1965 abrogeant
et remplaçant le décret 63-376 du 22.11.1963 fixant le
statut des cadres de la catégorie A1 des Services de
Santé ;
- (/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fi-
xant les catégories et hiérarchies des cadres créées par
la loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires
des catégories A1 ;
- (/u le décret n° 63-82/FP.BE du 26.3.1963 fi-
xant les conditions dans lesquelles sont effectués des
stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires
stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967
réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde
des actes réglementaires relatifs aux nominations, inté-
grations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 78-490 du 31.12.1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-
196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires ;
- (/u le décret 79-154 du 4.4.1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 79-155 du 4.4.1979 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u la lettre n° 05562/SGSP/SP du 12.11.1979
du Secrétaire Général à la Santé Publique transmettant
les dossiers des intéressés.
- (/u le décret n° 79/706 du 30.12.1979 modi-
fiant la composition du Conseil des Ministres ;

D.B.

D.C.F.

S.A.F.

D E C R E T :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12.2.1965 susvisé, MM. BOUMBOUM Demase né le 22.9.1950 à Enyellé et BASSEKA Henry le 14.7.1951 à Brazzaville, titulaires du diplôme de docteur en médecine obtenu à la Havane (Cuba) sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommés au grade de Médecin de 4e échelon stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2 : L'intéressé Soumis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 12 Avril 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales

Pierre Damien BOUMBOUM-ESOMBA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Le Ministre des Finances

Victor TANDA-TANDA.-

Henri LCPES.-

AMPLIATIONS :

- JORFC 1
- DGTFD/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MSAS 1
- DGSP 2
- BOSSIERS 6
- INTERESSES 2
- SGCM/BC 2